

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2014\_ 0242

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014**

*L'an deux mille quatorze, le vingt quatre novembre, à 19h00*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 14 novembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivé à 20h00 lors de l'examen du point n°6), MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN (arrivé à 19h30 avant l'examen du point n°1), MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Monsieur CALAMITA	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC (jusqu'au point n°5)
Monsieur DRAMÉ	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Madame THIRON	qui a donné pouvoir à Monsieur TEBALDINI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Lydie DAGUILLANES

*Arrivée de Monsieur ROSENMANN à 19h30 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.*

*Arrivée de Monsieur CALAMITA à 20h00 lors de l'examen du point n°6 de l'ordre du jour.*

*Sortie de Madame DAGUILLANES lors du vote du point n°13 de l'ordre du jour.*

*Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour.*

**Point n° 11 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive BADMINTON CLUB de NOISIEL – Remboursement d'un chèque adhésion**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141124-DEL2014\_0242-DE

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le budget primitif 2014,*

**CONSIDÉRANT** que lors de la fête des sports 2014, Melle Ambre Maurice s'est vue remettre un chèque d'adhésion d'un montant de 100 euros pour s'inscrire dans une association sportive de la ville,

**CONSIDÉRANT** que Melle Ambre Maurice a souscrit une licence à l'association Badminton club de Noisiel,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rembourser cette association pour l'adhésion de cet enfant,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 10 novembre 2014,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller Délégué chargé des Activités Sportives,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros à l'association sportive Badminton Club de Noisiel ;

**DIT** que cette somme sera prélevée sur le budget 2014 dans la sous rubrique 414 nature 6748.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le

27 NOV. 2014

Publié le

27 NOV. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com